

Agent de développement

L'Agent de Développement assure le développement de sa discipline sur son territoire. Il est directement employé par les structures associatives du mouvement sportif. Ses missions doivent être définies par son employeur, mais sont essentiellement axées sur la mise en place d'actions visant à développer et promouvoir la discipline sur un territoire déterminé. Les missions de l'agent de développement sont essentiellement d'ordre administratif. Il peut intervenir sur l'ensemble des échelons territoriaux : local, départemental, régional, et national.

Spécificités du métier / Compétences requises:

- Travail au sein d'une association,
- Déplacements possibles dans le cadre de manifestations sportives, réunions de travail...
- Horaires irréguliers,
- Investissement personnel,
- Sens du dialogue et observateur,
- Connaissance du secteur associatif, et de son environnement institutionnel.

Les formations qui mènent à ce métier :

- Licence et Master STAPS Management du Sport

Où vous renseigner ?

Renseignements auprès de la structure locale Profession Sport & Loisirs de votre département.
Retrouvez toutes les coordonnées des structures Profession Sport & Loisirs sur :

www.profession-sport-loisirs.fr